AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
5, Place Paul Jamot - 51-REIMS - Tél. 47.22.87

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 103 D'AVRIL 1969 — 14 avril 1969/ n° 11

ARBORICULTURE FRUITIERE

AVERTISSEMENT.-

Tavelure du pommier et du poirier :

La végétation s'étant particulièrement développée depuis quelques jours, il importe d'effectuer une nouvelle protection de ces espèces fruitières dès réception de l'avis, afin de couvrir les nouveaux organes développés.

INFORMATIONS.-

Oïdium du pommier :

Ajouter un produit anti-oïdium à la bouillie contre la tavelure.

Pucerons verts du pommier :

Les éclosions étant maintenant complètes, la lutte contre ce parasite est recommandée dans les vergers où sa présence a été reconnue (existence de pontes d'hiver). Dans les autres situations l'intervention pourrait être reportée après la floraison des arbres et effectuée à l'aide d'insecticides systémiques.

Chenilles défoliatrices :

Celles-ci sont apparues, en particulier la cheimatobie. La première intervention doit être envisagée avant la floraison des arbres. On peut utiliser :

l'Arséniate de plomb	120 g	MA/HL
le D.D.T.	100 g	MA/HL
le Trichlorfon	120 g	MA/HL

.../...

Protection des abeilles :

Seules les matières actives ci-après sont autorisées pendant la floraison des arbres fruitiers, en raison de leur absence de toxicité pour les abeilles : Pyrethrines, Roténone, Toxaphène et Polychlorocamphane, Endosulfan, Diéthion, Phosalone, Chinomethionate, Chlorobenzilate, Chlorphénamidine, Dicofol, Tetradifon, Tetrasul, Thioquinox.

Araignées rouges :

Il est encore trop tôt pour intervenir sur les formes mobiles.

L'emploi d'acaricide ovicide est possible avant floraison ou pendant la période de floraison pour certains d'entre eux.

VIGNE

INFORMATIONS.-

Vers gris :

Les chenilles de noctuelles dévorent parfois les jeunes pousses ou évident les bourgeons. Dans ce cas, il convient d'intervenir rapidement.

- soit par poudrage ou pulvérisation du pied des ceps et du sol environnant avec des insecticides de synthèse tels que Heptachlore (3 kg/ha) Lindane, D.D.T., Chlordane (4 à 5 kg/ha)

- soit par épandage d'appats empoisonnés à base de son frisé additionné d'aldrine ou dieldrin (200 g. de matière active), lindane ou de Chlordane (400 g. de matière active) par quintal de son sec.

Otiorrhynques ("culs crottés")

Ces insectes commettent des dégâts semblables à ceux des vers gris. Ils sont justiciables des traitements en poudrage ou en pulvérisation indiqués ci-dessus.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"